

ANNEXE 9

CERTIFICAT « QUALIOPI »

délivré à

Nom ou raison sociale : **ECSF (ECOLE DE CONDUITE SAINT FARGEAU)**

N° d'agrément : **E 14 075 0007 0**

N° de déclaration d'activité : **11755776575**

Adresse : **66 rue Saint Fargeau**

Code postal : **75020** Ville : **PARIS**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **08/12/2021** au **08/12/2024** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à Paris le 08/12/2021, le

Le préfet de département
ou son représentant
Pour le chef du service des titres et des routes
Pour le chef du bureau des droits
Le chef du centre départemental des titres et des routes

Abdelaziz FERROUJ - J1